

---

LA MIGRATION EVOLUTION ET  
ENJEUX D'UN PHENOMENE  
DEMOGRAPHIQUE ET SPATIAL

## **A) De quoi parle-t-on ?**

La migration est une variable importante dans l'évolution démographique des territoires et elle est le processus de peuplement humain le plus ancien qui soit (DEBRAT, 2007).

Gildas SIMON définit la migration comme étant : « un déplacement de population avec changement de résidence, d'une unité géographique à une autre » p.5 (1995 ; LEE, 1966). Cette définition est assez simple et oublie d'intégrer la notion de durée et de distance, chose que COLEMAN fait en 2004. Pour lui, la migration correspond à « tout changement de lieu de résidence (individuel ou collectif) d'une distance généralement (mais pas obligatoirement) supérieur à celle de la mobilité quotidienne et pour une durée assez longue, généralement supérieur à un an » (COLEMAN, 2004, p.33).

Le premier à avoir théorisé les migrations est Ernest George RAVENSTEIN. Dans son article « The Laws of Migration » paru en 1885, il explicite les premières lois sur les migrations en étudiant les recensements de population de 1871 et 1881 au Royaume uni (Angleterre, Ecosse, Irlande et Pays de Galles). La simple étude comparative étant limitée, il décide ensuite de comparer les lieux de naissance et de mort grâce aux données de l'état civil. Il parvient à créer les sept premières lois de la migration : les migrants se déplacent sur de courtes distances et vers des centres d'absorption, les déplacements des migrants laissent des lacunes comblées par d'autres migrants venant des lieux les plus reculés, le procédé de dispersion est inverse à celui de l'absorption, les principaux courants migratoires sont compensés par un flux inverse, les migrants parcourant de grandes distances se rendent dans un grand centre de commerce ou d'industrie, les populations urbaines migrent moins que les rurales et les femmes migrent différemment que les hommes. Les femmes migrent en majorité dans leur région ou pays de naissance alors que les hommes parcourent de plus grandes distances.

Pour étudier les migrations actuelles, il faut prendre conscience que les causes, les conséquences, et l'ampleur des migrations ont changé avec le temps, et que ce ne sont plus les mêmes facteurs qui les déterminent. De plus, ces migrations concernaient des peuples caractérisés par des traits culturels et non pas par une attache territoriale. Avant les premières formes de sédentarisation, les peuples étaient en permanence en migration à l'échelle locale. Ces mouvements ont permis à l'Homme de coloniser toute la planète. Enfin, ces mouvements de peuples entiers ont plusieurs fois redistribué totalement la répartition de la population dans

le monde et ont eu des impacts importants sur la fécondité et la mortalité. Les migrations contemporaines n'ont plus cet impact fort sur la mortalité et la fécondité. Cependant, et c'est une caractéristique importante des migrations actuelles, l'impact est négligeable à toutes les échelles sauf à l'échelle locale et notamment pour des communes ayant des effectifs de population très faibles (COLEMAN, 2004).

Les mouvements migratoires ont aussi permis la croissance démographique des grandes villes au XVIII<sup>ème</sup> siècle. En effet, la solde naturel dans ces villes était négatif et le solde migratoire comblait donc le déficit naturel. Avec la montée de l'industrialisation, le type de migration a changé. Du XIX au XX<sup>ème</sup> siècle, la migration de travail est à son apogée et crée une forte demande en main d'œuvre (COLEMAN, 2004). Ces migrations sont principalement des migrations du milieu rural vers le milieu urbain et à l'intérieur d'un même pays.

Durant les années 1960 et 1970, la migration de travail va prendre un tournant majeur. Elle s'internationalise grâce à une mondialisation toujours plus importante dans l'économie mondiale. Les migrations sont organisées pour des durées de travail temporaire. Les migrants viennent souvent seuls et font ensuite venir leur famille par le biais du regroupement familial. En 1977, un protocole additionnel à la convention de Genève du 12 Août 1949, qui régit la protection des soldats blessés ou malades, des prisonniers de guerre et des civils en temps de guerre ou en territoire occupé, prend en compte la protection de ces mêmes personnes en cas de conflits internes et non plus uniquement en cas de conflit international (Humanrights.ch). Les demandes d'asile s'ouvrent donc aux nombreux pays en proie à des régimes totalitaires ou aux guerres civiles. Ce droit d'asile est donc accessible dans les pays du tiers monde. En 2000, 6 millions de demandes d'asiles sont enregistrées dans les pays d'Europe occidentale et 8 millions si l'on compte le reste du monde. Ces chiffres sont à relativiser car ils comprennent les doubles demandes (dans deux pays différents et donc comptées deux fois) et une partie de ces demandes sont faites après une entrée illégale sur un territoire. Les demandes d'asiles sont de plus en plus contrôlées depuis le milieu des années 90 et les pays d'accueil dénombrent une augmentation des entrées illégales et des dépassements de visa (COLEMAN, 2004).

Cet historique de la migration permet de montrer que le choix de l'individu à migrer est resté le même mais que les conséquences démographiques ont quelque peu évoluées. Les migrations ont souvent été réalisées dans le but d'améliorer les conditions de vie des migrants. D'abord dans un même pays, du rural vers l'urbain, puis dans un monde de plus en plus globalisé, des pays du Sud vers ceux du Nord. Comme nous l'avons vu plus haut, le solde

naturel (Naissance – Décès) était négatif en ville au XVIII<sup>ème</sup> siècle à cause des mauvaises conditions d'hygiène. Les migrants venaient en ville pour espérer un salaire revalorisé et comblaient donc ce solde naturel négatif. Aujourd'hui, les migrations sont toujours influencées par la recherche d'une meilleure vie ou d'un meilleur salaire mais les conséquences de ces mouvements sur la démographie des pays concernés sont rarement déterminantes. Il existe cependant des exceptions, notamment l'Espagne où la croissance totale de la population est expliquée à près de 80% par l'apport migratoire en 2009 (BARON-YELLES, 2010).

Il est donc essentiel pour comprendre les migrations actuelles de bien cerner la migration comme étant principalement une migration de travail. La migration professionnelle est « un phénomène impliquant des agents économiques rationnels et informés, se redistribuant entre différents lieux de travail en fonction de déséquilibres salariaux ou des attraits spécifiques des localités » (GUILMOTO & SANDRON, 2000).

Afin d'étudier ces migrations professionnelles, GUILMOTO & SANDRON choisissent de faire une analogie entre Migration et Institution. Pour eux, cette approche est plus rigoureuse dans l'appréhension des dynamiques migratoires locales et plus efficace pour mettre en place des perspectives démographiques prenant en compte la migration. Une institution peut être définie comme « un ensemble de règles socioéconomiques qui visent à définir les conditions dans lesquelles les choix, individuels ou collectifs, d'allocation et d'utilisation des ressources pourront s'effectuer » (MENARD, 1990, p.15 in GUILMOTO & SANDRON, 2000, p.113). Cette définition économique peut être complétée par une autre plus adaptée aux sciences humaines : « les institutions sont les systèmes de contraintes régulant les interactions humaines » (NORTH, 1990 in GUILMOTO & SANDRON, 2000, p.113).

La migration peut donc être analysée deux manières. La première macroscopique où la migration découle du déséquilibre structurel entre les systèmes productifs mis en contact par l'extension historique des échanges. La seconde où la migration serait une réponse individuelle aux déséquilibres salariaux entre régions ou entre secteurs économiques.

GUILMOTO & SANDRON se basent sur des modèles économiques de la migration pour développer ces deux analyses. Notamment celui de TODARO en 1969 (puis HARRIS & TODARO en 1970) qui est le premier modèle économique qui relie la théorie de la migration et les modèles probabilistes. L'hypothèse de TODARO est que le migrant est un individu

rationnel et qu'il décide de migrer en fonction de la différence de salaire entre sa zone de départ et la zone d'arrivée. La migration se fait donc par rapport au différentiel de salaire « espéré » et non observé. Pour cela, le migrant envisage toutes les possibilités d'emploi que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural et migre uniquement dans le cas où le gain net est positif. En 1954, LEWIS établit un modèle qui ne prend en compte que la différence entre les rémunérations réelles en milieu urbain et en milieu rural. En rajoutant la probabilité dans son modèle, TODARO ne va pas à l'encontre de LEWIS. Ce dernier explique les flux migratoires vers les villes où le marché de l'emploi est très souvent saturé. Selon TODARO « si le migrants anticipe une probabilité relativement faible de trouver un emploi régulier à la période initiale mais s'attend à voir augmenter cette probabilité au cours du temps puisqu'il peut élargir ses contacts urbains, il sera toujours rationnel pour lui de migrer même si le revenu urbain anticipé pour la période initiale est inférieur au revenu rural attendu » (TODARO, 1976, p367 in GUBERT, 2010, p.99). Ce modèle est donc régi par une équation synthétique de type coûts / bénéfices. Les bénéfices ne sont pas juste financiers mais peuvent être le climat, l'espérance de vie ou encore des infrastructures quelles qu'elles soient (GUILMOTO & SANDRON, 1999). Ce modèle implique trois choses. La première est que les jeunes ont une propension à migrer plus importante que les personnes âgées. La seconde est que le capital humain (niveau d'instruction et expériences professionnelles) entre en compte et favorise la migration. Si un migrant est jeune et très instruit il sera très productif et aura plus de chance de trouver un emploi. Enfin, si un réseau migratoire est en place, le migrant augmentera ses probabilités de trouver un emploi.

La migration n'est pas tout le temps assimilée à un gain. Elle peut l'être aussi à une stratégie afin de limiter les risques dans les pays en développement où les secteurs économiques sont instables. Ces secteurs sont soumis à des risques de diverses natures : climatiques (en milieu rural notamment avec les sécheresses ou les inondations), sanitaires, économiques, politiques (conflits armés), etc. Ces risques sont également très présents en milieu urbain où les emplois peu qualifiés et l'absence d'assurance chômage sont la cause de situations de précarité extrême et d'une forte sensibilité au retournement conjoncturel. De plus, les pays en développement sont souvent caractérisés par de fortes instabilités politiques ce qui augmente la vulnérabilité des communautés immigrées. Ces risques, associés à une information rare et coûteuse, entraînent les familles à diversifier leurs activités plutôt que de se spécialiser pour éviter les retournements de conjoncture. La migration fait partie de cette stratégie de

diversification mais elle favorise les stratégies minimisant les risques au lieu de celles maximisant les gains.

« Le monde en développement se caractérise avant tout par des marchés incomplets, déficients ou inexistant, dans un environnement marqué par l'incertitude et le coût élevé de l'information. La prévention contre les risques, plutôt que la maximisation de leur revenu, est le principe central qui guide la stratégie des acteurs » (GUILMOTO & SANDRON, 2000, p.107).

Selon la théorie des organisations, une organisation peut se permettre d'être « risk-taker » (preneur de risques) car plus elle est importante plus elle va pouvoir lisser ces risques dans le temps et l'espace. Une organisation a donc la capacité de réduire les incertitudes (HUGON, 1993).

Pour que la migration se fasse, il faut un investissement préalable et un minimum d'information sur le lieu d'arrivée. Il ne faut donc pas considérer que la migration se fait uniquement lors d'un déséquilibre salarial entre régions. Pour qu'un migrant migre seul, il faut avant tout qu'il choisisse une localisation optimale qui va maximiser ses revenus espérés et minimiser les coûts globaux de la migration sur un temps donné. Les freins pour une migration individuelle sont nombreux. Les informations sur le lieu d'arrivée et les investissements préalables sont très coûteux. Les coûts préalables sont les dépenses réalisées lors du trajet et de l'installation dans la région d'accueil. Même si ces dépenses peuvent être faites par le migrant, il doit obtenir une autorisation de séjour dans le pays d'accueil ou décider de rentrer illégalement sur le territoire. Une fois l'autorisation de séjour obtenue, le migrant se heurte au marché de l'emploi. En effet, les migrants sont souvent non qualifiés ou ayant un diplôme non reconnu. Les recruteurs et employeurs sont méfiants à l'égard de ces migrants tout comme le sont les banques pour d'éventuels prêts. Les populations rurales des pays en développement souhaitant migrer ont donc deux choix : migrer dans un pays du Nord avec tous les risques explicités plus haut ou migrer vers les centres urbains où les risques sont tout aussi nombreux. Cependant, les marchés du logement, de l'emploi, des crédits et tous les services sont peu ou pas développés et structurés dans les pays en développement (GUILMOTO & SANDRON, 1999).

Les migrants se réunissent donc sous forme de réseaux. Ces réseaux peuvent être définis comme des institutions. Une institution est un ensemble de règles qui permettent le

fonctionnement de l'échange. Ces règles permettent de diminuer les coûts de coordination et d'information car elles bornent le migrant à un nombre limité de choix possible. Un migrant d'une communauté donnée ne pourra migrer que vers des destinations recommandées par la communauté. Pour que les migrations s'appuient sur ces réseaux, il a fallu qu'un migrant décide de migrer vers une destination inconnue. Ce migrant est donc prêt à absorber les coûts de la migration et à subir un potentiel choc de l'innovation. Deux cas de figure se présentent. Le premier est que le coût de la migration est supporté par le migrant lui-même. Les individus les plus enclins à réaliser ce type de migration sont ceux en fuite ou expulsés, sans responsabilités familiales ou ceux ayant un capital individuel important. Ces migrations représentent de très petits effectifs à l'échelle mondiale. Le second cas est que la migration est subventionnée par un tiers. Elle est prise en charge et organisée dès le début par le secteur économique recruteur. Par exemple, les réseaux « *indenture labour* » et « *kangani* », dans lesquels sont passées des millions de migrants indiens, allaient travailler dans les zones coloniales de plantation. Le trajet et l'installation étaient pris en charge et la dette des migrants auprès des recruteurs était directement prélevée du salaire du migrant (GUILMOTO & SANDRON, 2000).

Les migrations s'appuient très souvent sur un réseau car c'est le support le plus solide pour le maintien des flux migratoires. Ces réseaux interviennent à toutes les étapes de la migration d'un individu : soutiens au projet migratoire, accompagnement pendant le trajet, passage des frontières, hébergement, insertion professionnelle dans le lieu d'arrivée, échanges matériels et immatériels avec le lieu d'origine. Un réseau a donc une forte composante d'organisation humaine mais aussi institutionnelle en établissant un système de règles et de fonctionnement.

Plus la communauté de migrants dans le lieu d'arrivée est importante, plus les coûts de migration baissent. Pour un migrant souhaitant venir dans un lieu où une communauté est implantée depuis plusieurs années et où le réseau rassemble beaucoup de personne, la migration sera peu risquée puisqu'il lui sera plus facile de s'intégrer dans la société avec l'appui d'une grande communauté et d'un réseau développé. Ainsi, le coût de la migration est inversement proportionnel aux risques de la migration.

En début de migration, le migrant est dépendant du réseau auquel il appartient pour financer son voyage car il lui permet de s'installer ou de trouver un travail. Le réseau lui permet aussi de garder, contact avec sa famille et un lien avec son lieu d'origine pour qu'en cas d'échec de la migration, il puisse se réinsérer. Une fois économiquement installé, il peut s'affranchir de

ces liens avec son réseau mais reste proche de son lieu d'origine pour choisir son conjoint, accueillir des enfants ou avoir une reconnaissance sociale (GUILMOTO & SANDRON, 1999).

Les réseaux sont un moyen pour les employeurs de recruter directement dans les pays de départ lorsqu'ils connaissent un des membres. Cela peut former des situations de quasi-monopole entre une certaine région et un certain type d'emploi.

Dans les pays où les hommes migrent beaucoup, la migration féminine est contrôlée, découragée ou même interdite. En contrepartie, les migrants devront se marier avec une femme de leur village. Des réseaux migratoires uniquement féminin existent et sont souvent spécialisés dans des emplois tels que gouvernantes, domestiques ou infirmière. (GUILMOTO & SANDRON, 1999)

Afin de mettre en évidence l'auto consolidation des réseaux migratoires, Christophe Z GUILMOTO et Frédéric SANDRON font une analogie avec la dynamique des choix technologique d'ARTHUR (1988). Ainsi, ils reprennent les différents points évoqués par ARTHUR et en font une interprétation correspondant aux réseaux migratoires. Le premier s'intéresse aux coûts de migration : « large investissement initial et par conséquent coût ultérieur régressif : baisse des coûts migratoires à l'intérieur d'un réseau ». Le second concerne l'amélioration du réseau par le biais des nouveaux migrants : « effet d'apprentissage qui facilite l'usage au fur et à mesure : le réseau fonctionne d'autant mieux qu'il s'enrichit de l'expérience de nouveaux migrants ». Le troisième aborde la différenciation des acteurs dans le réseau : « Coordination avec d'autres activités : au fur et à mesure, le réseau s'articule avec des marchés locaux (de l'emploi, de l'immobilier) et les organisations et institutions villageoises (familles, système foncier, etc.) ». Enfin, le dernier montre l'adoption du réseau dans les mœurs : « aspirations adaptative : le réseau devient le canal exclusif de la migration aux yeux des villageois ».

La même analogie est faite à partir des conclusions. La première met en avant la non réponse systématique aux problèmes initiaux : « possibilité de configurations non efficaces : un réseau migratoire n'est pas nécessairement la solution efficace aux problèmes initiaux qui l'ont rendu possible ». La seconde montre la relative fragilité de ces réseaux : « effet de cheminement (Path dependency) : un événement mineur (aléatoire) peut avoir des conséquences cruciales sur le développement ultérieur du réseau ». En effet, un réseau étant

une chaîne d'acteurs (notamment lors de la préparation, l'accompagnement et l'insertion du migrant), si un des acteurs subit un événement le mettant en difficulté, tout le réseau devient inefficace. La troisième conclusion avance qu'un migrant peut avoir le choix entre plusieurs réseaux et que tous sont viables : « existence d'équilibres multiples : différentes solutions satisfaisantes sont possibles et les réseaux migratoires potentiels sont nombreux ». La dernière conclusion évoque un élément crucial dans les dynamiques migratoires actuelles : « effet de cliquet (lock-in) : une fois en place, la filière est difficile à remplacer » (GUILMOTO & SANDRON, 1999, p.127).

« Une filière migratoire est ainsi le plus souvent propre à certains groupes sociaux migrants et à certains secteurs d'activité sur le lieu d'accueil, avec pour effet un cloisonnement des courants migratoires » (GUILMOTO & SANDRON, 1999).

La formation d'une filière repose beaucoup sur le hasard car elle prend en compte le fait que le premier migrant a la capacité de créer une niche migratoire. C'est-à-dire une destination et un secteur professionnel spécifique pour les migrants. Cette nouvelle filière va attirer en premier les parents proches du premier migrant puis un cercle de connaissance plus grand. Les premiers migrants sont de jeunes adultes et plus le temps avance plus il y a un élargissement progressif de la pyramide des âges au fur et à mesure que le groupe s'installe (BABY-COLLIN, 2009).

Les filières ne s'appliquent pas exclusivement à des populations caractérisées par une appartenance régionale. Les populations d'une même culture ou d'une même religion contribuent aussi au développement de filières, qu'elles soient du rural vers l'urbain ou des pays du Sud vers les pays du Nord. Aussi, les changements politiques, économiques et sociaux peuvent avoir des effets très rapides et durables sur les dynamiques migratoires.

« La filière migratoire repose sur la solidarité agissante qui unit les membres d'un même groupe fondé sur les liens du sang et de la parenté, du voisinage, de l'ethnie et de la religion. Les devoirs de la solidarité, de l'échange et de la réciprocité fondent pour les membres du même groupe des exigences qui trouvent leur application dans la migration internationale. Chercher un emploi à l'étranger, trouver un hébergement, emprunter pour les frais de voyage et de la période d'installation, se procurer parfois illégalement les documents officiels sont quelques-uns des points où la solidarité collective, indispensable pour la réussite éventuelle de l'installation à l'étranger, trouve à s'exercer » (SIMON, 1995 in DE TAPIA, 2012, p.67)

Avec cette définition, on distingue les deux entités qui favorisent les dynamiques migratoires : le réseau qui regroupe l'ensemble des acteurs permettant aux migrants de financer, voyager, s'installer et s'intégrer. La filière, elle, fait le lien entre une zone de départ et une zone d'arrivée ainsi que l'appartenance à un secteur économique. Ainsi, quand un espace est bien structuré entre les pays (zones) de départ, d'arrivée et éventuellement de transit, on parle de champs migratoires internationaux (ou infranationaux) (SIMON, 1995, p.16).

SIMON a également décrit et classé les migrations en fonction de quatre grands types de critère : les motivations de départ, le niveau de compétence du migrant, son statut administratif et la durée de son séjour à l'étranger.

Les motivations de départ se scindent en deux principaux facteurs : trouver un emploi et rejoindre sa famille. Cependant, ces deux facteurs sont souvent liés. Un individu migre, trouve un emploi, stabilise sa situation puis fait venir sa famille.

Le niveau de compétence se divise en trois catégories. La main d'œuvre ordinaire ou peu qualifiée représente une majorité de migrants et souvent confrontée au chômage. Les ouvriers qualifiés sont en augmentation depuis le milieu des années 60 grâce à l'amélioration de la scolarisation dans les pays du Sud. Ils sont bien formés et expérimentés, souhaitent un salaire plus élevé et sont peu touchés par le chômage. Enfin, la migration des élites professionnelles est largement favorisée par les états les plus riches. Elles constituent une part très réduite des migrations et ont une forte valeur ajoutée. Nous les retrouvons principalement dans les grandes métropoles des pays d'accueil.

Le statut administratif du migrant est aussi un des critères. Nous pouvons différencier les migrants réguliers : ils doivent avoir une autorisation de départ de leur pays et un permis d'entrée, de séjour et de travail qu'ils auront demandé dans le pays d'immigration. Ce sont des procédures complexes et très onéreuses. L'autre statut est celui du migrant sous contrat avec une entreprise étrangère et qui l'autorise à entrer dans ce pays. Ces contrats durent entre trois et quatre ans et se concentrent principalement sur des migrants ayant une qualification dans un domaine particulier.

Enfin, le dernier critère est la durée de la migration. En premier nous retrouvons la mobilité quotidienne qui s'emploie dans un rayon d'action faible (entre 10 et 50 km). En second, les migrations saisonnières qui durent entre trois et huit mois avec des contrats de travail nominatifs. Puis les migrations à durée limitée pour résoudre une période de chômage ou

réaliser un projet. Ce type de migration dépasse souvent la date butoir fixée par le migrant à quelques années. La dernière forme est la migration définitive. Elle s'effectue principalement entre les campagnes et les villes. Certains mouvements migratoires se font des pays du Sud vers ceux du Nord. Ces migrations visent avant tout à vivre dans un pays démocratique et industrialisé (SIMON, 1995).

Pour cerner ces dynamiques migratoires, il faut être au clair avec les termes employés. Il faut, avant tout, ne pas confondre les étrangers et les immigrés. Ces deux termes ne sont pas synonymes et ne se rapportent pas aux mêmes populations. Le statut d'étrangers est un statut politique et administratif. Un étranger est un individu vivant dans un pays de façon légale et n'ayant pas la nationalité de ce pays. L'immigration est un concept géographique fondé sur la mobilité de la personne qui change de pays de résidence. Le Petit Larousse définit un immigré comme un individu qui « vient s'installer dans un pays étranger au siens ». L'institut national espagnol (INE) considère comme immigré toutes personnes ayant plus de 16 ans vivant depuis plus d'un an ou ayant l'intention de vivre plus d'un an en Espagne. L'OCDE définit les immigrés comme étant les individus dont le lieu de naissance diffère du lieu de résidence. Ils vont même plus loin en incluant les personnes nées à l'étranger avec la nationalité de leur pays de résidence. Bien que le concept d'immigration soit basé sur la mobilité géographique, j'utiliserai pour ma part les statistiques du nombre d'étrangers car elles incluent tous les individus sans se préoccuper de l'âge ou du temps passé sur le territoire. De plus, nous pouvons retrouver dans la population immigré des individus de nationalité espagnole mais nés dans un autre pays et nous considérons que ces individus n'ont pas les mêmes logiques d'installation sur le territoire espagnol que les individus de nationalité étrangère.

Avant de focaliser notre étude sur l'Espagne, nous devons faire un bilan des migrations internationales aujourd'hui. L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économique) produit des rapports chaque année en utilisant les données de chaque pays membres. Ceux-ci sont les pays les plus développés du monde (34 pays membres). Ainsi, en 2013, 232 millions de migrants internationaux ont été comptés, dont 60% vivent dans les pays dit développés, représentant 3,2% de la population mondiale. Entre 2000 et 2010, le nombre total de migrants a augmenté deux fois plus vite qu'au cours de la décennie précédente. Cependant, à l'échelle mondiale, le nombre de migrants ralenti depuis 2007. Ce ralentissement est palpable depuis 2010 avec 3,6 millions de migrants par an contre 4,6 millions entre 2000 et 2010. Les migrations Sud/Sud sont légèrement supérieures aux

migrations Sud/Nord. La part des femmes dans les migrations est majoritaire lorsqu'elles viennent de pays du Nord (52%) et est minoritaires lorsqu'elles viennent de pays du Sud (42%). Nous retrouvons cette différence entre pays du Sud et pays du Nord sur l'âge des migrants. 60% des migrants de moins de 20 ans sont dans des pays en développement et 70% des plus de 60 ans sont dans des pays développés. Enfin, la crise économique a beaucoup touché les travailleurs immigrés. Entre 2010/2011, il y avait 7,1 millions de chômeurs nés à l'étranger soit 11,6% (OCDE, 2013).

Enfin, nous pouvons classer les pays émetteurs en trois catégories. La première est celle émettrice de mains d'œuvre plus ou moins qualifiés venant principalement des pays du Maghreb et d'Amérique du sud. La seconde concerne les principaux pôles industriels comme l'Amérique du nord, l'Union Européenne et le Japon avec des individus à forte valeur ajoutée. La dernière regroupe les pays qui proviennent majoritairement des réfugiés. En 2001, il y avait entre 13 et 18 millions de réfugiés notamment à cause des conflits armés en Afrique et en ex-Yougoslavie.

## **B) L'Espagne : de l'émigration à l'immigration**

En Europe occidentale, de grands mouvements migratoires liés à la transition démographique et aux révolutions urbaines et industrielles se mettent en place au cours des XVIII et XIX eme siècles. En Espagne, la pression démographique se fait ressentir qu'à partir du milieu du XIX eme siècle. Avant, le surplus démographique était absorbé par l'émigration vers l'Amérique latine et en défrichant de nouvelles terres. A cette époque, les foyers d'immigrations internes sont les Asturies et le Pays Basques pour l'extraction de fer et de charbon, la Catalogne pour son industrie textile et Madrid pour son statut de capitale (FAUS-PUJOL, 1996).

Les mouvements migratoires en Espagne sont liés, tout autant, aux phénomènes socio-économiques qu'aux sociopolitiques. Les migrations internes sont principalement due à une instabilité politique et notamment la guerre civile entre 1936 et 1939 puis le début de la dictature franquiste qui se terminera en 1975 par la mort de Franco (FAUS-PUJOL, 1996). Durant cette période, l'Espagne va souffrir de son isolement international. Elle ne participera pas à la seconde guerre mondiale et ne sera donc pas incluse dans les mouvements de réorganisation mondiale (Plan Marshall). Aussi, elle ne participera pas à la création des instances européennes (VILANOVA, 2008). Nous pouvons donc raisonnablement penser que c'est ce dernier point qui ralentira l'essor économique de l'Espagne et aura des conséquences sur les dynamiques migratoires jusqu'en 1986, date de l'entrée de l'Espagne dans l'Union Européenne.

Pour comprendre le contexte politique, démographique et migratoire de l'Espagne entre 1939 et 1998 nous allons découper cette longue période en trois périodes plus courtes caractérisées par des dynamiques propres comme l'a fait FAUS-PUJOL (1996).

### **Emigration entre 1940 et 1960 : étape après guerre**

Après la guerre civile, les flux migratoires vers les pays européens dépassent ceux vers l'Amérique latine.

En janvier et février 1939, un demi-million de personnes passent en France lors de la conquête de la Catalogne par les troupes franquistes. Cette émigration vers la France s'appelle « la retirada ». En 1939, la France, au bord de la guerre, ne veut pas s'encombrer avec ces espagnols considérés comme « indésirables » par le régime de Vichy. La France va donc passer des accords avec les pays d'Amérique latine. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1939, les deux tiers des espagnols de la retirada ont quitté la France. Le Mexique est le pays qui va en accueillir le plus : 7500 en 1939, 2000 en 1940, 1900 en 1941 et 3000 en 1942. Le Chili et la République Dominicaine vont recevoir chacun 2300 et 3100 réfugiés et 2000 autres vont être transférés en Argentine, au Venezuela, en Colombie et à Cuba (DREYFUS-ARMAND, 2002).

L'Espagne est avant tout un pays d'émigration et surtout d'émigration interne. Cette émigration est en grande partie due à la guerre civile et aux contre coups jusqu'en 1954. Jusqu'à cette date, trois millions de personnes ont été déplacées et beaucoup d'entre elles ne sont pas retournées dans leur région d'origine. C'est le cas pour les populations qui ont fui mais aussi pour les soldats de Franco. Après la prise de la Catalogne, les soldats démobilisés se sont installés dans les provinces littorales de cette région (FAUS-PUJOL, 1996).

Les centres récepteurs de l'émigration interne étaient les grandes villes, les capitales de provinces, les zones industrielles et d'agriculture intensive de la cote méditerranéenne. Ces centres offraient de meilleures perspectives que les espaces ruraux, beaucoup moins développés. Cette émigration est nourrie par des taux de croissance naturelle très forts en zone rurale avec des taux de fécondité aux alentours de 3 (3,5 en Andalousie, 2,8 en Estrémadure) (FAUS-PUJOL, 1996).

A partir de 1945, le rythme de croissance des grandes villes et capitales de provinces s'accélère. Entre 1941 et 1950, la population de ces centres urbains augmente de 13,23% soit 927 135 personnes. Cette croissance va ensuite légèrement ralentir la décennie suivante avec une augmentation de 10,41% soit 888 162 personnes (GARCIA BARBANCHO, 1980).

Entre 1940 et 1945, l'émigration est principalement masculine. En effet, la démilitarisation de la Catalogne, les emplois dans les mines en Cantabrie, dans l'industrie sidérurgique et dans les chantiers navals sont interdits aux femmes par la loi et augmentent donc le contingent d'hommes déplacés. De plus, l'émigration touche une classe d'âge particulière puisque les hommes entre 20 et 35 ans sont deux fois plus nombreux que les autres. A cette époque, ces

migrants sont issus des zones marginales de montagne et de climats rude comme les Monts Ibériques, les reliefs centraux, le versant intérieur de la Cordillère Cantabrique et l'Andalousie orientale (FAUS PUJOL, 1996).

Enfin, les années 50 sont marquées par une nouvelle étape de grands changements économiques et démographiques. Les progrès du pays dans l'industrie s'accompagnent d'une forte croissance démographique. Malgré une croissance naturelle positive à l'échelle du pays, un tiers des provinces espagnoles enregistrent une baisse de leur population. Dans cette décennie, deux millions de personnes ont migré et en 1960, 65% des communes espagnoles ont vu leur population diminuer avec une croissance naturelle toujours positive. La fin des années 50 marque un tournant pour l'émigration et les campagnes espagnoles. Les femmes participent de plus en plus aux migrations faisant ainsi baisser la natalité et faisant entrer les zones rurales dans un processus de vieillissement (FAUS PUJOL, 1996).

L'étude de cette période est difficile suite au manque de fiabilité des données. Avant 1960, les recensements de population ne faisaient pas l'objet de révision ou de correction. Il y est donc compliqué de faire un suivi des dynamiques migratoires avant cette date (FAUS PUJOL, 1996).

### **L'émigration entre 1960 et 1975 : les plans de développement**

Les mouvements migratoires de cette période sont très intenses. Ils sont exclusivement liés à des facteurs socioéconomiques. En 1959, le gouvernement de Franco met en place le Plan de Stabilité Économique qui met fin à 20 ans d'autarcie. Ce plan permet de passer d'une économie contrôlée à une économie libérale permettant une libre circulation des personnes.

Les mouvements migratoires s'expliquent donc maintenant par des différences salariales entre les zones de départ et d'accueil. Outre ce facteur la, il faut tenir compte de facteurs démographiques et économiques très marqués en zones rurales. Les migrations des zones rurales vers les noyaux industriels et urbains sont en plein développement à cause d'une croissance naturelle très forte et l'état d'abandon des campagnes, largement délaissées par les politiques sociales qui ne concernaient que les villes. Les migrations étaient donc motivées par le désir d'amélioration des conditions de vie, chose impossible dans les campagnes (FAUS PUJOL, 1996 ; ZAPATA BARRERO, 2006).

Pendant les années 60, les mouvements migratoires espagnols sont caractérisés par une émigration interne très forte. Cependant, certains étrangers viennent déjà s'installer pour profiter de la douceur du climat et du coup moindre de la vie. Ces premiers immigrants sont des européens retraités ou rentiers (LOPEZ SALA, 2002)

Cette immigration internationale est très réduite par rapport à l'émigration internationale des années 60. Le redressement économique des pays ayant participé à la seconde guerre mondiale attire plus de deux millions d'espagnols venant de Galice, d'Andalousie et d'Estrémadure. Ces migrations se font en deux étapes : la première consiste en une migration interne vers les régions frontalières comme la Catalogne ou le Pays Basque puis une seconde, vers un pays européen (FAUS PUJOL, 1996).

Les années 60 dites « années du développement » ont été celles de la migration interne maximale en Espagne avec en 1964 un maximum de 497 272 personnes déplacées. Entre 1961 et 1965, les migrations internes concernent 2,1 millions de personnes soit quasiment autant qu'entre 1951 et 1960 (FAUS PUJOL, 1996). Ces migrations sont principalement réalisées par des populations rurales. Elles fuient la dégradation des conditions de vie en zones rurales et sont attirées par la possibilité d'emploi salarié que proposent les centres urbains. La localisation de la population espagnole est donc polarisée par les centres industriels et urbains et par certaines zones du littoral méditerranéen qui se tournent de plus en plus vers les activités touristiques et de loisirs (GABRIELLI, 2011).

Ces centres polarisants sont Barcelone, qui accueille 43% des migrants internes, Madrid avec 39% et le Pays Basques avec 14%. Ainsi, 4% du territoire absorbe 96% des migrants internes alors que 80% des communes ont perdu de la population, notamment à cause de la migration des femmes qui a provoqué une baisse de la natalité, et à l'exode rural (FAUS PUJOL, 1996).

L'attraction est la plus importante dans les régions de tradition industrielle mais pas seulement. Les plans de développement du gouvernement vont permettre de créer des nouveaux pôles économiques attractifs selon la théorie économique spatiale de PERROUX. « Cette théorie défend l'idée d'un développement inégalement réparti dans l'espace, et dépendant d'industries motrices ayant des effets d'entraînement locaux, mais aussi des effets de diffusion de la croissance dans l'ensemble régional dans lequel elle s'inscrit. Ces pôles constituent des centres d'accumulation de capitaux, de techniques et de personnes, bénéficiant d'effets d'agglomérations puissants. Des relations de domination se créent, irréversibles (selon

l'auteur), signifiant donc le caractère fondamentalement déséquilibré de sa théorie et la divergence de développement entre les territoires que cela représente» (FACHE & GOBIN, 2008). Ces nouveaux centres sont Saragosse, Valladolid, Vigo, La Corogne, Pampelune, Burgos et Vitoria (FAUS PUJOL, 1996). Ils vont devenir de nouveaux centres d'attraction pour les migrants en quêtes d'emploi salarié.

Ainsi, la population dans les zones urbaines augmente beaucoup et les cités dortoir apparaissent en périphérie. On peut commencer à parler de zone métropolitaine.

La mobilité de la population n'a pas diminuée dans les années 70 mais elle a changé. Le recensement de 1970 et l'enquête « Migration intérieur » de l'INE (Instituto Nacional de Estadística) montrent que les migrations entre les communautés autonomes diminuent mais que celles intra provinciales et dans une même communauté augmentent (FAUS PUJOL, 1996). Cela montre bien que la création des nouveaux centres régionaux à eu un impact sur les migrations. Les migrants ne vont plus directement vers les très grands centres mais se concentrent dans un premiers temps dans les centres régionaux.

Cependant, entre 1971 et 1975, les provinces méridionales ont encore de très fort taux d'émigrations notamment celles des communautés autonomes d'Estrémadure et de Castilla la Mancha avec respectivement 39,4 et 37% de sortie. En contre partie, les communautés de Madrid et la Catalogne gagnent 60,2 et 42,2% de population.

Nous pouvons observer cette répartition sur la *carte 4* de l'atlas. La variable utilisée n'est pas strictement la même mais montre le même phénomène. L'indice de migration interprovinciale est calculé en rapportant le solde de migrations interprovinciales au nombre total de changements de résidence. Cet indice est borné entre -1 et 1. Les indices négatifs mettent en avant une émigration majoritaire sur la période 1971 - 1975 alors que les indices positifs montrent une immigration (PUJADAS RUBIES, 1994).

Enfin, en milieu rural, les capitales de provinces gardent leur attractivité et la croissance démographique augmente presque exclusivement dans les noyaux urbains de plus de 5000 personnes ce qui va avoir pour conséquence d'intensifier le dépeuplement des campagnes (FAUS PUJOL, 1996).

## **Etapas de l'intégration européenne**

En 1975, Franco meurt. Juan Carlos 1<sup>er</sup> rétablit la monarchie constitutionnelle. Adolfo Suarez (républicain) est nommé chef du gouvernement en 1976 par le nouveau roi. Sous leurs impulsions, la transition démocratique va s'opérer. En juin 1977, les premières élections démocratiques ont lieu et en décembre 1978, la constitution, encore d'actualité, est approuvée et promulguée (VILANOVA, 2008).

Le départ massif des populations rurales vers les villes et zones industrielles de la période précédente s'arrête de manière brutale à partir de 1980. Les flux migratoires s'inversent. Les anciens émigrants reviennent vers leurs lieux d'origine. Nous pouvons observer ce phénomène sur la *Carte 5* à partir des taux de migration interprovinciale entre 1981 et 1985. Durant cette période, la valeur des indices, qu'elle soit négative ou positive, diminue montrant ainsi la fin des processus de grandes migrations internes. Certains cas sont particulièrement frappants. La province de Barcelone passe de 0,59 à -0,43. Ici la valeur de l'indice ne fait pas que diminuer, il s'inverse. Entre 1980 et 1985, une crise économique touche les principaux centres industriels du pays (PUJADAS RUBIES, 1994). Madrid et Barcelone sont touchées par une forte augmentation du chômage passant du plein emploi à 25% de chômeurs. Ces villes deviennent donc moins attractives (FAUS PUJOL, 1996 ; GABRIELLI, 2011). Le Pays Basque est également passé de zone d'immigration à zone d'émigration. Cela est dû aux tensions politiques très fortes et à la baisse des activités minières (FAUS PUJOL, 1996).

Mais ces cinq années sont marquées par un autre phénomène de plus grande ampleur. Dans l'ensemble du pays, l'indice de migration interprovinciale s'homogénéise et s'harmonise autour de 0. Quarante cinq des cinquante et une provinces sont compris entre -0,25 et 0,25. Nous pouvons aussi constater que les provinces du très grand quart sud ouest, avec un indice inférieur à 0,25 entre 1971 et 1975 sont, soit restées des provinces émettrices mais de manière moins importante, soit devenues des provinces attractives entre 1981 et 1985. Ce retour vers les régions d'origines s'explique par deux facteurs. Le premier est que le niveau de vie dans ces régions est bien meilleur que ce qu'il est possible d'avoir en ville notamment pour les personnes retraitées et sans charges familiale. Le second est que la création des nouveaux centres, d'après la théorie économique spatiale de PERROUX expliquée avant, a permis la création d'un marché de l'emploi plus dynamique et le développement de services publics d'un niveau supérieur. Ainsi pour les anciens émigrants, il n'est plus forcément nécessaire de

rester dans les très grands centres urbains et ils choisissent donc de rentrer dans leur région d'origine.

Au cours des années 1980, les dynamiques migratoires vont évoluer. L'Espagne va subir un « renversement des flux migratoire » d'après l'expression d'Alfred SAUVY. L'émigration européenne va diminuer alors que l'immigration venant des pays du Sud va commencer pendant les 30 glorieuses (SIMON, 1995). L'Espagne s'intègre au système migratoire européen en tant que pays récepteur et devient donc un pays d'immigration internationale (LOPEZ SALA, 2002 & 2003). Wayne CORNELIUS confirme en disant: « Spain in the 1980s became a country of destination for many economic migrants from the Third World and Eastern Europe » (1994, p.332). Cela est un changement majeur dans les dynamiques migratoires espagnoles. Avant le milieu des années 80, les migrants internationaux était uniquement des européens fortunés alors qu'après, les migrants étaient avant tout des ouvriers peu ou pas qualifiés venant des pays andins et du Maroc principalement (LOPEZ SALA, 2002). Ainsi, CORNELIUS conclut: « Spain experienced a very rapid transition from labour-exporting to labor-importing country » (1994, p.331). Il ya donc un réel changement de statut.

Sur la figure 1, les années 80 sont marquées par un solde migratoire négatif alors que la littérature décrit cette période comme le début de l'immigration internationale à grande échelle. Cependant, un solde prend aussi en compte l'émigration. Dans les années 80, l'Espagne est touchée par une crise de son secteur industriel. Ainsi, depuis le début de la démocratie en 1978, les espagnols sont plus libres de sortir du pays. Ils vont migrés vers l'Europe mais aussi et surtout vers l'Amérique latine (SIMON, 1986). Un autre facteur va favoriser l'émigration espagnole : l'entrée dans l'Union Européenne en 1986. C'est pour ces deux raisons que le solde migratoire est négatif dans les années 80. Les immigrants sont, en plus des andins et marocains cités avant, toujours les européens retraités (anglais, Allemands et scandinaves) notamment dans les provinces littorales et en particulier celle d'Alicante où 80% de la population est étrangère (SIMON, 1995 ; CORNELIUS, 1994). Il y a aussi une forte représentation de latinos américains en Galice, au Pays Basque et en général dans le nord ouest du pays. Cela est dû à une émigration importante d'espagnols de ces régions vers l'Amérique latine au XIX eme siècle. Les descendants de ces espagnols reviennent dans le nord ouest de l'Espagne poussés par les crises économique et politique qui touchent les pays d'Amérique du sud. Ces migrants sont souvent très qualifiés et viennent principalement

d'Argentine et du Venezuela. Ces descendants, appelés « retornados », jouissent de facilités pour obtenir la nationalité espagnole du fait de leurs origines d'où un retour important en Espagne (BABY-COLLIN, 2009).

Les migrations internes évoluent encore entre 1986 et 1990 (Carte 6). Le retour vers les campagnes observé entre 1981 et 1985 semble s'arrêter. Seules quelques provinces restent attractives : les grands pôles urbains hormis Barcelone, et quasiment toute la côte méditerranéenne avec notamment la province de Gérone à la frontière française et les Baléares. Ces provinces profitent de l'explosion du tourisme et de la main d'œuvre nombreuse nécessaire pour faire fonctionner ce secteur d'activité.

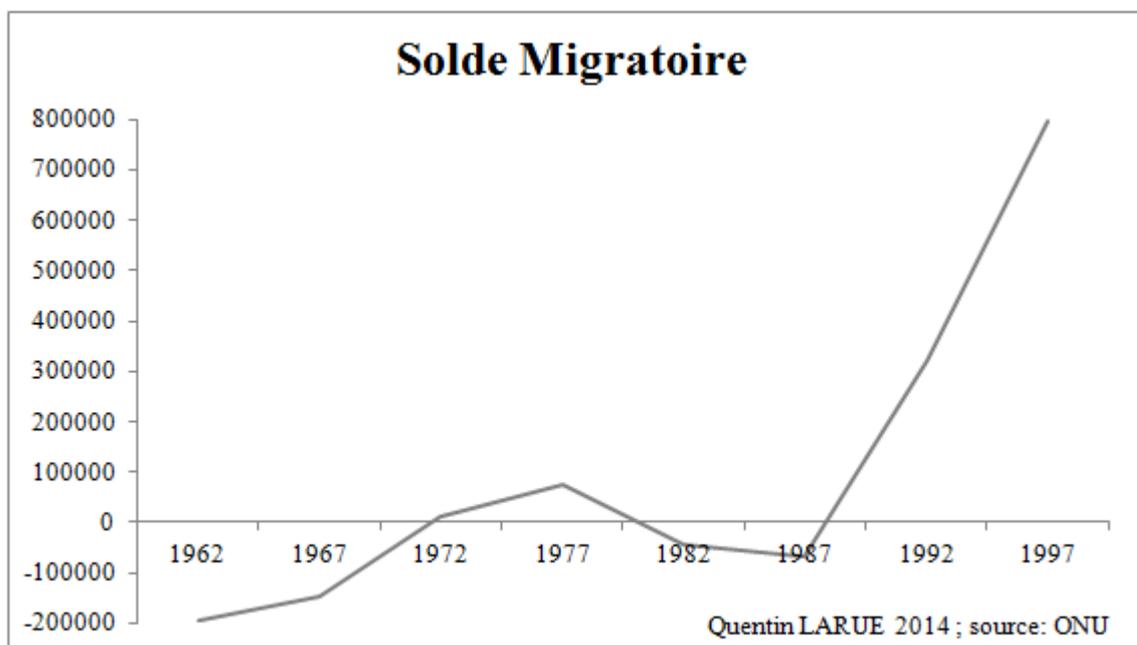


Figure 1: Solde migratoire en Espagne entre 1962 et 1997

Nous pouvons aussi observer une augmentation rapide du solde migratoire causée par l'entrée dans l'Union Européenne et sa zone de libre circulation des personnes, des biens et des capitaux.

Les années 90 voient l'émergence d'un nouveau modèle de distribution de la population dû aux améliorations des conditions socioéconomiques des populations rurales et à la baisse de la natalité en lien avec la diminution des migrations et l'inversion des flux. De plus, les villes de petites tailles (entre 2000 et 3000 habitants) se modernisent (FAUS PUJOL, 1996). Certaines provinces traditionnellement émettrices de migrants deviennent attractives. C'est notamment le cas des provinces littorales d'Andalousie où s'est développée une agriculture scientifique permettant, tout au long de l'année, de cultiver des variétés tropicales destinées à

l'exportation. La cote andalouse est aussi devenue une zone touristique majeure été comme hiver. Entre 1990 et 1994, 55 millions de touristes sont venus en Espagne et 25% d'entre eux sont passés par l'Andalousie. Cette nouvelle activité a besoin d'une main d'œuvre peu qualifiée en quantité en particulier pour les secteurs de l'hôtellerie et des services. L'agriculture extensive demande aussi un réservoir de main d'œuvre important (FAUS PUJOL, 1996 ; BABY-COLLIN, 2009). Cette main d'œuvre viendra d'Afrique puisque les années 90 sont appelées « les années de l'immigration africaine » et notamment du Maroc mais pas seulement. Des flux de migrants s'organisent depuis des pays d'Amérique latine comme le Pérou, l'Équateur, la Colombie, la République Dominicaine et depuis l'Europe de l'est avec des roumains et des polonais (LOPEZ SALA, 2003).

Malgré une immigration toujours plus importante, l'Espagne reste considérée comme un pays d'immigration très faible avec un taux d'étrangers compris entre 1 et 2% de la population totale. Entre 3 et 6% l'immigration est considérée comme moyenne et à plus de 6% elle est considérée comme forte (SIMON, 1995). En 1998 ce taux est de 1,6%.

Avec les prémices d'une immigration de masse, le gouvernement espagnol de Felipe Gonzalez (1982-1996) a décidé de légiférer sur les conditions d'accueils et de séjour sur le territoire pour les étrangers. La « Ley Orgánica de Extranjería », qu'on nommera LOE par la suite, est votée en 1985 mais ne paraît pas pertinente par rapport au phénomène qu'elle prétend réguler puisqu'au milieu des années 80, il n'y a aucune intensification brusque du nombre d'étrangers. Pour replacer dans son contexte cette loi, il faut préciser que l'Espagne signe en 1985 son entrée dans l'Union Européenne mais se heurte à une politique migratoire européenne restrictive alors que la législation espagnole concernant les étrangers est plus laxiste (GABRIELLI, 2011). L'apparition des politiques d'immigrations est donc étroitement liée avec l'entrée de l'Espagne dans l'Union Européenne (LOPEZ SALA, 2002).

La LOE est la première pierre des politiques migratoire en Espagne (LOPEZ SALA, 2002 ; GABRIELLI, 2011). Avant 1985, les conditions d'entrée, de sortie et de permanences des étrangers étaient encadrées par un décret royal de 1852. Ce décret introduisait le passeport comme document d'identification et de voyage. Puis par l'article 13.1 de la constitution de 1978 qui réorganise des institutions et redonne des droits fondamentaux aux espagnols comme aux étrangers. Pour ces derniers, la constitution décrit juste les droits qu'ils ont et

ceux qu'ils n'ont pas et ne fait aucune mention au statut d'étranger réguliers ou non (GABRIELLI, 2011).

La pression de certains groupes de défense des étrangers ont permis de rendre inconstitutionnel certains articles qui limitaient certains droits aux étrangers (LOPEZ SALA, 2002). Ces articles, déclarés inconstitutionnels en 1987, sont l'article 7 qui limitait le droit de réunion, l'article 8 concernant le droit d'association, l'article 26 qui prévoyait la détention et l'expulsion et enfin l'article 34 qui excluait le caractère suspensif des recours administratif contre les ordres d'expulsions (LOPEZ SALA, 2003).

Ainsi, la mise en application de cette loi permet aux migrants d'obtenir un statut juridique qui les protège de certaines injustices administratives (LOPEZ SALA, 2002).

Entre le vote de la LOE en 1985 et 1991, la politique espagnole en matière d'immigration porte principalement sur les flux et pas sur l'intégration des migrants. C'est pour corriger cela qu'en 1991, le « Plan pour l'Intégration Sociale des Immigrants » est voté. Il vise à élargir la législation concernant les immigrants et intervient sur cinq principes de base : le contrôle des flux, la canalisation des flux, la lutte contre l'immigration clandestine, l'intégration sociale des migrants et enfin la réforme de l'appareil administratif chargé de l'intégration des migrants (LOPEZ SALA, 2002).

Cette loi se calque sur les changements économiques et sociaux en Espagne au début des années 90. En effet, le marché du travail va se transformer. Tout d'abord, il y a une amélioration du niveau d'instruction qui entraîne une baisse du nombre d'emplois peu ou pas qualifiés pourvus par les espagnols laissés libres aux migrants. La femme espagnole est de plus en plus intégrée dans la vie professionnelle ce qui augmente les besoins dans le secteur de la domesticité (ménage, garde d'enfants, garde de personnes âgées). La troisième transformation concerne la croissance rapide des secteurs d'activités pourvoyeurs de main d'œuvre peu qualifiée et peu régulée. Comme nous l'avons déjà évoqué avant, ces secteurs sont ceux du tourisme, de l'agriculture intensive, des services domestiques et de la construction. Enfin, la baisse de la natalité depuis les années 70 a engendrée la formation de classes d'âges creuses (BABY-COLLIN, 2009).

Face à cette immigration naissante, le gouvernement adopte une politique de quotas et instaure des vagues de naturalisation pour limiter les migrants en situation irrégulière. Ainsi, il y a eu deux vagues de naturalisation dans les années 90 : en 1991 et 1996. Les résultats de

celle de 1991 montrent que les flux de migrants sont majoritairement composés de personnes venant des pays en développement dans le but de trouver un emploi (BABY-COLLIN, 2009 ; LOPEZ SALA, 2002 ; ZAPATA BARRERO, 2006).

## **C) Une méthodologie de recherche appliquée au nouveau contexte démographique**

Après avoir replacé dans son contexte l'évolution des dynamiques migratoires espagnoles, qu'elles soient internes ou externes, entre le début de la dictature franquiste en 1939 et 1998, nous allons préciser et justifier les choix faits pour la réalisation de notre étude. Dans un premier temps nous détaillerons la source des données, leurs intérêts et leurs biais puis nous aborderons le choix de la période d'étude et enfin nous expliciterons les choix de représentation cartographique que je suivrai tout au long de ce mémoire.

### **a) Le registre de population : un outil d'étude adapté aux dynamiques migratoires**

L'analyse des migrations rencontre de nombreuses difficultés méthodologiques. Les recensements de la population sont largement utilisés dans les pays d'immigration mais ils sont très mal adaptés à une étude spatialisée du phénomène de migration (SIMON, 1995). Nous obtenons des statistiques sur les migrations quand il y a un contrôle de celles-ci. Il y a donc autant de façon de définir la migration que de systèmes de contrôle. Les lois varient entre chaque pays selon des critères différents comme par exemple le temps passé sur le lieu (COLEMAN, 1995). Puisque les statistiques de flux (départs, transits, retours) sont très peu fiables, nous devons utiliser les données des stocks présents à une date donnée pour mesurer les échanges migratoires (SIMON, 2002). Pour cela, nous utiliserons les registres de populations qui sont les plus adaptés car ils retransmettent l'état permanent des habitants d'un pays et leur changement de résidence (SIMON, 1995).

En Espagne, le registre de population des communes, appelé « Padrón », existe depuis plusieurs siècles. Afin d'améliorer la qualité du padrón et de l'informatiser, la loi du 2 avril 1985 est votée. Elle stipule que le celui-ci doit être rénové tous les cinq ans avec une obligation pour toutes les personnes de se réinscrire. Beaucoup de petites communes n'ont pas respecté ces obligations et l'informatisation, appuyée par les provinces, a entraîné des dysfonctionnements et des erreurs. Cette loi fut rapidement complétée et remplacée par celle

du 10 janvier 1996. Elle a pour effet de supprimer la mise à jour quinquennale. Le padrón devient donc permanent et il est mis à jour tout les ans. Par ailleurs, un recensement complet sera fait tous les dix ans. Pour garantir une fiabilité optimale, l'institut national de statistique (INE) est responsable du contrôle et de la qualité du padrón (HALLU, 2005).

Afin de garantir l'exhaustivité du registre, l'inscription au padrón est obligatoire pour toute personne résidant en Espagne. Les étrangers doivent donc aussi s'inscrire et le font de manière assidue car l'inscription donne droit à des avantages notamment en matière de santé (HALLU, 2005 ; POULAIN & HERM, 2013).

A l'inscription, plusieurs informations sont enregistrées. Pour chaque famille, l'adresse de résidence et le nombre d'inscrit dans le domicile sont demandés. Chaque individu doit fournir, sur la base de documents probants, le nom, le prénom, le sexe, le lieu de naissance, la date de naissance, la nationalité, le numéro de carte d'identité ou autre document d'identification, le diplôme obtenu ou le niveau d'étude atteint et enfin la commune et la province de provenance (à la première inscription) (HALLU, 2005 ; POULAIN & HERM, 2013).

L'inscription se fait aussi par le biais du bureau de l'état civil qui transmet tous les mois les informations sur les naissances. L'état civil transmet aussi les informations concernant les décès afin de les radier du registre. Lorsqu'une personne souhaite changer de commune, elle doit demander par écrit son inscription au padrón dans sa nouvelle commune en précisant le nom de la commune ou du pays de provenance. Elle doit ensuite effectuer sa radiation dans le padrón de son ancienne commune. Le nombre de procédures obligatoires prévues pour garder le padrón à jours sont nombreuses et font intervenir tous les acteurs de la création des statistiques en Espagne : INE, personnes, communes et sections consulaires pour les espagnols à l'étrangers (HALLU, 2005).

La loi du 10 janvier 1996 prévoit aussi que le découpage communal soit revu tous les ans notamment à cause de l'étalement urbain grandissant. Ainsi, entre 1998 et 2008, il y a eu 553 changements dans les communes espagnoles. Certaines fusionnent, se désagrègent ou changent de nom.

Malgré toutes les procédures pour nettoyer le padrón, la principale erreur est une surreprésentation des effectifs de certaines communes. En effet, d'une part les personnes changeant de commune ne font pas les démarches de radiation et d'autre part, certaines communes préfèrent surestimer leur population afin de recevoir plus de subventions

(HALLU, 2005 ; BABY-COLLIN & Al., 2009). Le registre de population reste cependant la donnée la plus fiable pour étudier les dynamiques migratoires.

Le registre de population permanent commence donc en 1996 mais des erreurs ont contraint les communes à ne pas donner les statistiques pour l'année 1997 (POULAIN & HERM, 2013).

Grace à la mise en place de ce registre et à son informatisation, les données sont disponibles en ligne sur le site de l'INE. Pour réaliser mon étude, j'ai donc récupéré, pour chaque commune, les effectifs des principales nationalités, groupes régionaux ou continentaux ainsi que la distinction espagnole et étrangers.

#### b) De 1998 à 2013 : une période charnière

Nous souhaitons donner à cette étude une dimension temporelle qui nous semblait indispensable. GUILMOTO & SANDRON confirme l'importance de cette dimension, car selon eux « Les études démographiques permettent parfois, quand elles adoptent une perspectives diachronique, de mettre en évidence des caractéristiques correspondant au développement intrinsèque des filières (masculinité, spatialisation économique, diversification spatiale), afin de les dater et de recomposer le cycle migratoire » (2000, p 129). Notre objectif est bien celui-ci et pour cela nous allons récupérer les données du registre de population entre 1998 et 2013.

Cependant nous nous sommes rendu compte que la récupération, les prés traitements, les traitements et les interprétations pour les quinze années de la période serait trop long et fastidieux. Pour simplifier légèrement toutes ces étapes, nous avons choisi de réduire le nombre d'années d'études à huit : 1998, 2001, 2004, 2007, 2008, 2009, 2012 et 2013. Pour choisir ces années nous avons utilisé la courbe représentant l'évolution du nombre d'étrangers en Espagne entre 1998 et 2013.

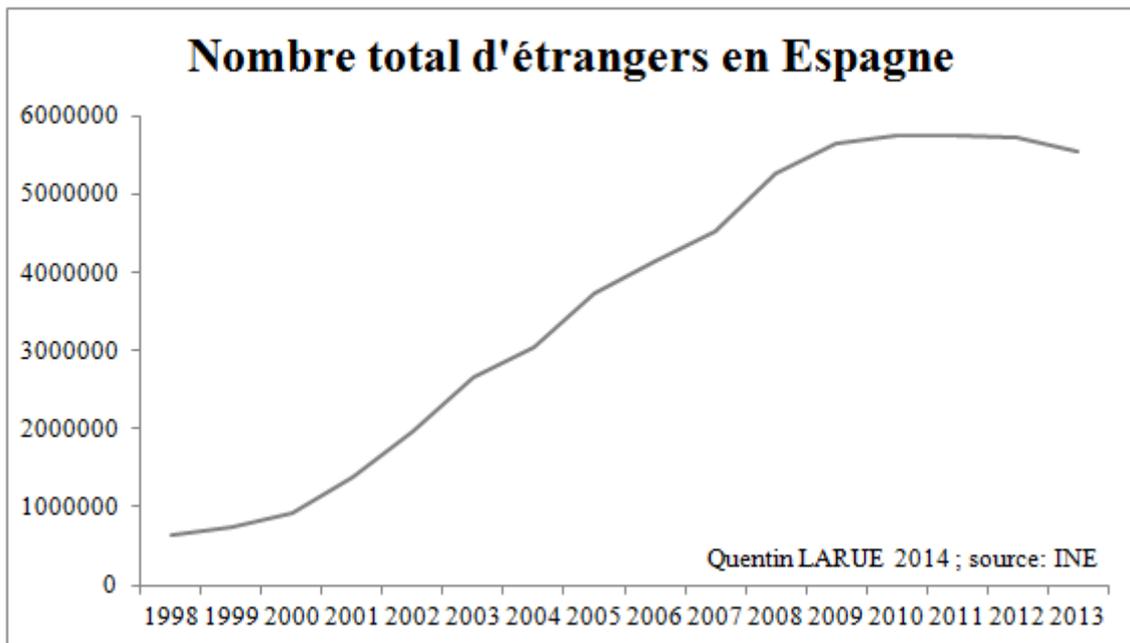


Figure 2: Nombre d'étrangers en Espagne entre 1998 et 2013

Il ne faut pas voir ces années d'études comme des années sortie de leur contexte. Le principal intérêt est de pouvoir découper la période en fonction d'évènements politiques et économiques qui aurait pu marquer l'évolution du nombre d'étrangers.

Le choix de l'année 1998 reste le plus simple puisqu'il s'agit du début de la période.

L'année 2001 marque le début réel d'une immigration de masse puisque le nombre d'étrangers a plus que doublé entre 1998 et 2001. Cette période est aussi marquée par une vague de régularisation importante des migrants illégaux augmentant ainsi le nombre d'étrangers légalement sur le territoire (BABY-COLLIN & Al., 2009). L'année 2001 est une année centrale dans le mandat de Jose Maria AZNAR (1996-2004). Il a mis en place des politiques discriminantes envers certaines nationalités et a eu, en général, un discours sécuritaire pour essayer de limiter l'immigration en Espagne (SALA, 2003 ; ORTUN RUBIO, 2006).

En 2004, un tournant politique majeur s'opère. Jose Louis ZAPATERO est élu et son discours humanitariste tranche avec le discours sécuritaire d'AZNAR (ORTUN RUBIO, 2006). Cette date, qui correspond à un véritable changement politique, va aussi permettre de mettre en évidence l'impact des politiques discriminantes et de la vague de régularisation en 2002 sur l'évolution du nombre d'étrangers. Cette vague concerne exclusivement des immigrés de longue durée, c'est-à-dire présent depuis plus un an sur le territoire (BABY-COLLIN & Al.,

2009). Ces éléments sont à mettre en relation avec la croissance soudaine de la population entre 2000 et 2005. Entre ces deux années, l'accroissement de la population a été de trois millions de personnes. Cependant, nous savons que l'indice synthétique de fécondité en Espagne sur cette période est très faible (entre 1,2 et 1,3) donc, d'après l'équation de l'accroissement d'une population :  $(\text{Naissance} - \text{Décès}) + (\text{Immigration} - \text{Emigration})$ , nous en déduisons que c'est la croissance migratoire qui contribue à la croissance de la population. En effet, 80% de la croissance totale de la population est expliquée par la croissance migratoire (BARON-YELLES, 2008).

A présent, nous allons présenter trois années charnières qui correspondent à l'année précédant la crise économique de 2008 : 2007 et l'année suivante : 2009.

Etudier l'année 2007 permet d'avoir un état des lieux sur la répartition spatiale des étrangers juste avant la crise de 2008. Entre 2004 et 2007, la politique humanitariste de ZAPATERO envers les immigrés se met en place. En 2005, le gouvernement organise une vague de régularisation concernant les immigrés ayant un travail d'où en 2006, un ralentissement de l'augmentation du nombre d'étrangers (BABY-COLLIN & AL., 2009). En 2006, les registres de populations communaux ont été « épurés » de 492 000 personnes par élimination des étrangers qui ne s'étaient pas réinscrits aux registres après deux années comme le leur imposait la nouvelle loi de 2004. Cette radiation massive en 2006 se répercute sur les statistiques de 2007 où l'on observe encore un ralentissement de l'augmentation du nombre d'étrangers (BABY-COLLIN & AL., 2009 ; LARRAMONA, 2013). Cette période est marquée par un solde migratoire moyen d'environ 600 000 personnes par an soit l'une des périodes où la population étrangère a le plus augmenté (LARRAMONA, 2013). Certaines provinces sont particulièrement touchées comme la Catalogne. Le nombre d'étrangers est multiplié par 5 en 6 ans pour atteindre 13,13% en 2006. Ce cas extrême, où 90% de la croissance totale est expliquée par la croissance migratoire, entraîne des conséquences structurelles comme le rajeunissement de la population et sa latino américanisation (un tiers des migrants viennent d'Amérique latine) (ORTUN RUBIO, 2006 ; ZAPATA BARRERO, 2006). Enfin, la politique d'immigration de ZAPATERO ne porte pas seulement sur les individus en eux-mêmes. Elle va aussi s'intéresser aux organismes qui s'occupent des migrants dans leur intégration. En 2006, les ONG qui reçoivent les immigrants illégaux « à pieds de plage » ont reçu 6,5 millions d'euros par l'état. L'année suivante ces subventions ont été doublées et le parlement a voté une augmentation de 50% pour les communautés autonomes

avec 15 millions destinés à l'humanitaire en général, 10 millions pour les mineurs et 15 millions pour l'intégration (ORTUN RUBIO, 2006).

Ensuite nous avons choisi d'étudier l'année 2008. Elle marque un réel tournant dans l'économie espagnole. La crise immobilière et financière provoque une baisse de la croissance et une augmentation du chômage. Le secteur de la construction est particulièrement touché et les employés, majoritairement étrangers, voient leur situation se précariser. Dans ce contexte, l'immigration choisie mise en place depuis le début des années 2000 s'arrête. Avec cette mesure, l'état choisissait de légaliser la venue d'étrangers en fonction des besoins dans certains secteurs économiques où les espagnols ne voulaient pas travailler et où il y avait un manque de main d'œuvres (BABY-COLLIN & Al., 2009). En 2008, le solde migratoire reste élevé avec un apport de 310 000 étrangers.

Il nous paraît primordial d'étudier également l'année 2009 car elle permet de faire un état des lieux directement après la crise économique. Son étude va permettre de montrer les nationalités qui ont le plus subi la crise. En effet, un phénomène nouveau apparaît en 2009. Le solde naturel est quasiment nul avec une augmentation de seulement 12 845 personnes soit une baisse de 95% par rapport à 2008. 2009 est donc un tournant dans les dynamiques migratoires espagnoles car cette diminution va continuer et le solde migratoire va passer dans le négatif des 2010.

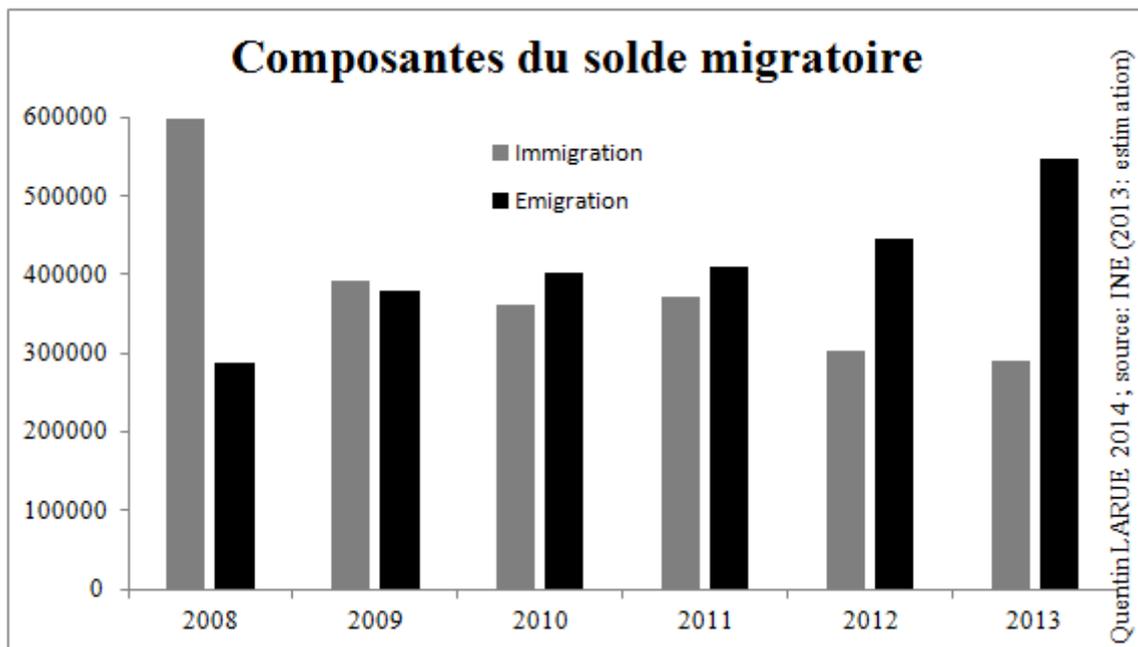


Figure 3: Composantes du solde migratoire

Entre 2010 et 2012, le solde migratoire est légèrement négatif avec un déficit de 42 675 personnes en 2010 et de 37 699 en 2011 mais en 2012 l'émigration surpasse de manière très importante l'immigration. Le solde migratoire est de -142 552 personnes avec une immigration deux fois moins importante qu'en 2008 passant de +599 074 à + 304 054 personnes. En plus du rôle joué par la crise, les subventions dédiées à l'accueil et à l'intégration des immigrés sont en forte baisse : 200 millions d'euros en 2009, 66 millions en 2011 et aucune en 2012 (OCDE, 2013). L'étude de cette année devrait permettre de mettre en évidence l'inertie de certaines nationalités par rapport à la crise et de les distinguer de celles ayant réagi plus tôt.

Enfin, nous terminerons notre étude par l'année 2013 qui se caractérise par une forte émigration. Celle-ci est quasiment deux fois supérieure à l'immigration. Le solde migratoire est donc largement négatif : -256 849 personnes. Ce solde négatif va avoir des conséquences sur l'accroissement total de la population puisque le solde migratoire est une de ses deux composantes avec le solde naturel. La *figure 3* nous permet d'observer l'évolution des deux composantes et de leur synthèse. Etant donné que le solde naturel est très faibles, et en diminution entre 2008 et 2013, à cause d'une fécondité parmi les plus basses du monde (ROIG VILA & CASTRO MARTIN, 2007), le solde migratoire négatif engendre une diminution de la population totale espagnole à partir de 2012. Cette diminution s'est même accélérée en 2013 avec un déficit de 221 158 personnes.

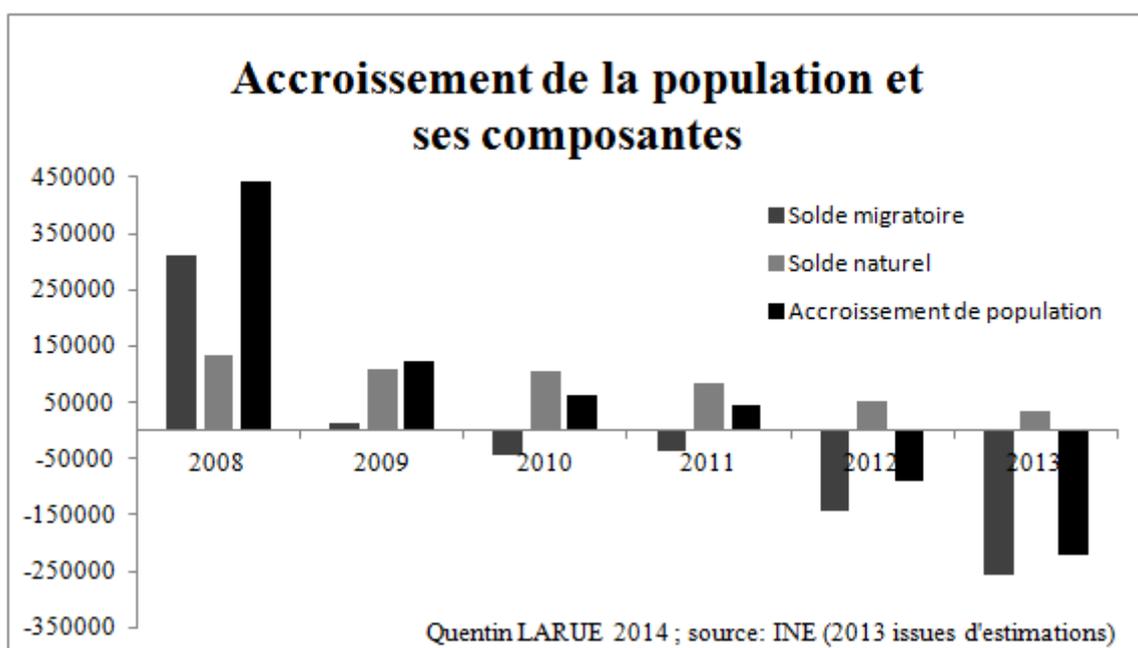


Figure 4: Accroissement de la population et ses composantes

Les statistiques sur les migrants peuvent évoluer en fonction des vagues de régularisation déjà évoquées. La régularisation des migrants peut aussi en être la cause lorsqu'ils reviennent en situation irrégulière si le renouvellement du titre de séjour implique le maintien en vigueur d'un contrat de travail. Cela est souvent une condition difficile à respecter dans un contexte d'extrême mobilité professionnelle et d'emploi fréquent sur le marché informel, plus encore en contexte de crise (BABY-COLLIN & Al., 2009).

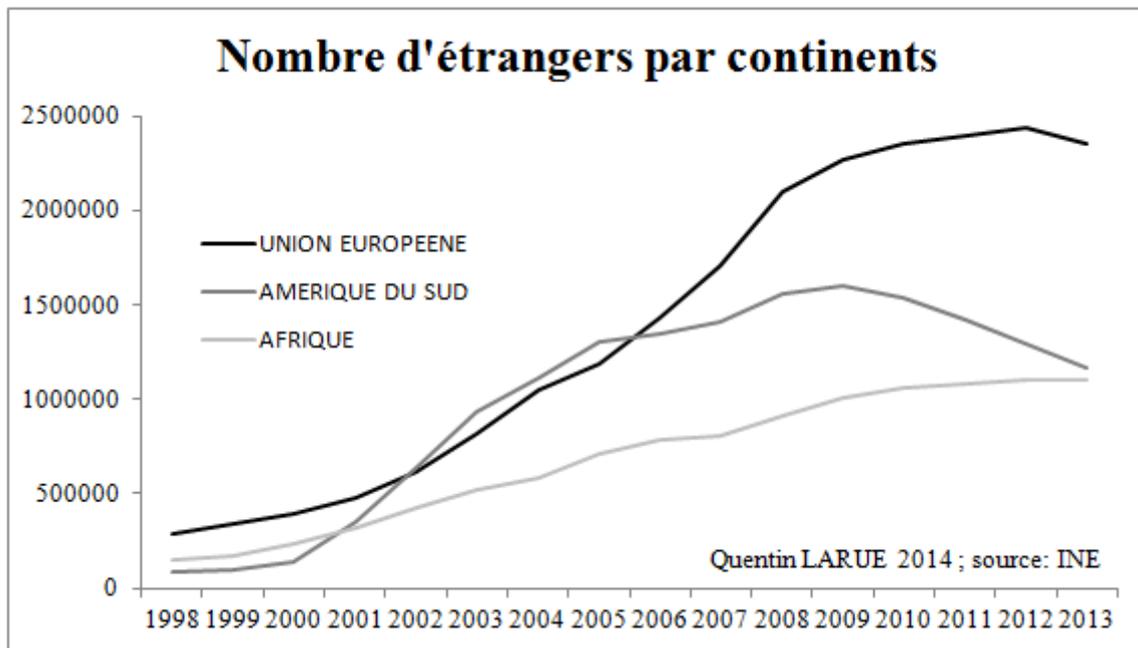


Figure 5 : Nombre d'étrangers par continents

L'Union Européenne (UE) est l'ensemble qui contribue le plus à la part d'étrangers en moyenne sur la période avec 38,5% du nombre d'étrangers. Ceci est une moyenne qu'il faut prendre comme telle car l'Union Européenne est passé de 15 pays membres en 1998 à 28 en 2013. Les statistiques du nombre d'étrangers, données au premier janvier de chaque année, évoluent en fonction des entrées des pays des l'UE. Ainsi, nous observons une nette augmentation du nombre de citoyens européens en 2008. Cette augmentation est principalement due à l'entrée dans l'UE de la Roumanie qui est devenue le pays le plus représenté en Espagne (BABY-COLLIN & Al., 2009) avec 731 806 ressortissants.

Le second continent le plus présent sur le territoire espagnol est l'Amérique du sud avec 27,9 % du nombre d'étrangers. Les latinos américains sont peu présents entre 1998 et 2000 mais la crise économique qui a touché l'Amérique du sud au début des années 2000 va engendrer une immigration grandissante. Cette crise, qui cause la chute brutale du PNB, est la plus rapide qu'ait connu l'Amérique latine (ORTUN RUBIO, 2006). De plus, les flux internes dans cette

région se redirigent vers l'Europe car tous les pays sont touchés. Aussi, les migrants andins subissent des contrôles accrus à la frontière étasunienne suite aux attentats du 11 Septembre 2001 et se réorientent vers l'Europe. (BABY-COLLIN, CORRES & MIRET, 2009). L'immigration latino américaine profite aussi d'un contexte économique et démographique particulier. L'Espagne connaît depuis 2000 une croissance économique importante et des mutations démographiques majeures. La population est vieillissante, le niveau de vie augmente, les femmes sont de plus en plus intégrées dans le marché du travail et le niveau de qualification s'élève. Les migrants ont donc comblé les manques créés par la société espagnole dans le domaine des services à la personne (aide à domicile pour les personnes âgées et garde d'enfants) et dans les secteurs avec des forts besoins en mains d'œuvre non qualifiées.

Le troisième continent le plus présent est l'Afrique avec 19,1% du nombre d'étrangers. Les migrants africains ont subi, sous la gouvernance d'AZNAR, une discrimination par rapport aux latinos américains concernant les droits d'entrée sur le territoire, de régularisation et de naturalisation. La plupart des migrants d'Afrique viennent du Maroc. Le gouvernement espagnol préfère légaliser l'entrée de latinos américains que celle des marocains sous prétexte qu'ils s'intégreront mieux à la société car ils parlent la langue et pratiquent la même religion (BABY-COLLIN, CORRES & MIRET, 2009 ; SALA, 2003 ; MARTINEZ BUJAN & GOLIAS PEREZ, 2005). Le choix de pratiquer cette politique discriminatoire plus ou moins officielle est apparu suite aux événements d'El Ejido, deuxième plus grande ville de la province d'Almería. En 2000, un marocain, considéré comme mentalement perturbé, tue une jeune espagnole de 26 ans. Pour répondre de cet acte, des émeutes racistes, organisées par des espagnols, ont eu lieu pendant quatre jours. En plus des actes commis contre les immigrés, les espagnols ont reproché au gouvernement leur forte dépendance vis-à-vis de la main d'œuvre marocaine. La politique discriminatoire est donc mise en place pour rassurer les espagnols, éviter d'autres émeutes et montrer l'implication du gouvernement sur le dossier de l'immigration illégale puisqu'une majorité de marocains étaient en situation irrégulière (MARTINEZ BUJAN & GOLIAS PEREZ, 2005). Cette politique a bien fonctionné puisqu'à partir de 2001, le nombre d'étrangers originaires d'Amérique du sud dépasse celui des Africains.

Pour terminer sur le contexte de notre période d'étude, nous allons nous intéresser à la période post crise de 2008. En effet, une des questions principale de ce mémoire porte sur l'impact de cette crise sur les populations étrangères et comment chacune ont réagit. Nous avons, en observant la figure 2 quelques éléments de réponses. Le nombre de ressortissants de l'Union Européenne continue d'augmenter légèrement entre 2008 et 2012 avant de commencer à décroître en 2013. A partir de 2009, le nombre d'américains du sud diminue fortement passant de 1 600 000 à 1 117 000 en 2013. Enfin, le nombre africains continue d'augmenter légèrement. Nous constatons trois stratégies différentes concernant les ensembles continentaux : l'un s'adapte immédiatement, un autre s'adapte avec un temps de latence et le dernier ne semble pas atteint par le nouveau contexte économique.

En plus de cette courte première analyse temporelle, nous devons poursuivre par une analyse spatialisée de ce phénomène. Elle permettra de déterminer les caractéristiques de chaque population.

### c) Une échelle fine au profit de l'analyse

En tant que géographe, nous avons pour but d'étudier l'évolution et les structures spatiales des étrangers par l'intermédiaire de documents cartographiques. L'étude diachronique a introduit une difficulté : harmoniser le fond de carte pour favoriser l'observation temporelle. Comme nous l'avons déjà évoqué, de nombreux changements ont modifié le maillage communal entre 1998 et 2013. Nous avons donc dû rechercher un par un ces changements pour obtenir un fond de carte harmonisé. Après la réalisation des premières cartes univariées, une réflexion s'est engagée autour des zones de forte hétérogénéité. Prenons comme exemple la carte 5 du taux d'étrangers par communes en 2013. Nous observons une zone, formant un grand croissant au nord de Madrid, très hétérogène sur la variable du taux d'étrangers. Cette zone correspond à de très petites communes ayant des effectifs très faibles d'où une grande variabilité. En effet, à grande échelle, nous disposons de plus de détails avec une grande quantité d'informations mais aussi une vision d'ensemble plus difficile à obtenir. A contrario, une petite échelle nous fait perdre de l'information en agrégeant mais nous éliminons le bruit statistique, engendré ici par les petits effectifs. Nous gagnons aussi en visibilité et en communication (PUMAIN & SAINT JULIEN, 2010). Il nous semble important de réduire au

maximum ce bruit statistique puisque notre étude s'attache avant tout à décrire des structures spatiales et non à se focaliser sur des lieux précis. Nous allons donc procéder à une agrégation des communes pour réduire notre échelle d'étude. Cependant, le changement d'échelle et l'agrégation des communes vont inclure le principal biais dans la cartographie : celui du MAUP<sup>1</sup> (Modifiable Areal Unit Problem) (DOIGNON, 2011). Il faut donc être conscient que les analyses obtenues à l'échelle de l'agrégation ne seront pas les mêmes que si elles avaient été faites à l'échelle des communes.

Dans un premier temps nous avons agrégé les communes (passées en semi de points) en fonction d'une distance de 8,5 km. Nous obtenons un nouveau semi de point qui servira à la création des polygones de Thiessen. La création des polygones par un logiciel de SIG a permis de diviser par plus de 2,5 le nombre d'entités spatiales passant de 8107 communes à 2972 agrégats. Ce nombre, plus réduit, permet une gestion plus simple de la base de données et une meilleure observation globale des phénomènes que nous étudierons. Cette méthode, développée par GUILMOTO & OLIVEAU (2007), est le meilleur moyen de composer un maillage spatial régulier sur un territoire. Bien mieux qu'une grille rectangulaire qui désavantagerait les zones frontalières et littorales (GUILMOTO, OLIVEAU, CHASLES, DELAGE & VELLA, 2004).

SUPERFICIE (Km <sup>2</sup> )	Nombre d'entités	Minimum	Maximum	Ecart type	Moyenne	Coefficient variation
Agrégats de communes	2972	9,15	747,06	66,22	170,03	38,9
Communes	8107	0,02	1748,55	92,81	62,35	148,8

Figure 6: Comparatif entre agrégats de communes et communes.

Après la création des polygones, nous devons nous demander si le nouveau maillage est assez homogène. Pour cela, nous avons calculé le coefficient de variation. Dans un premier temps, nous pouvons montrer que le maillage communal ne permet que difficilement les

<sup>1</sup> Openshaw S., P.J. Taylor, 1981, The modifiable areal unit problem, in Quantitative Geography; A British View, N, Wrigley and R.J. Bennett, ed. Routledge and Kegan Paul, London, pp. 60-70.

WONG D., 2009, «The Modifiable Areal Unit Problem (MAUP)», in FOTHERINGHAM A.S., ROGERSON P.A., The SAGE handbook of spatial analysis

comparaisons entre les communes puisque son coefficient de variation avoisine les 150%. Par contre, notre nouveau maillage composé d'agrégats semble tout à fait homogène puisque son coefficient de variation est inférieur à 50%.

Ce maillage peut donc être utilisé pour l'étude des phénomènes migratoires. De plus, il va permettre de réduire les biais de certains de nos traitements comme l'autocorrélation spatiale, qui prend en compte le voisinage par l'intermédiaire de matrices de contiguïté. De même avec l'indice de concentration DELTA qui prend en compte la superficie des entités spatiales.

Pour finir, nous avons réalisé la carte 6 du taux d'étrangers par agrégat de communes en 2013, soit la même variable que pour la carte 5 afin de montrer visuellement l'apport de la méthode d'agrégation utilisée. Nous observons que la structure spatiale générale du taux d'étrangers reste la même mais que la zone hétérogène correspondant à du bruit statistique au nord de Madrid a été lissée.

L'ensemble de ces choix méthodologique m'ont permis de réaliser notre base de données ainsi que le fond de carte associé. Les traitements statistiques et d'analyse spatiale s'appuient sur ces choix et permettront de répondre aux questionnements de départ. Le deuxième chapitre portera sur la description des populations de chaque continent. Nous nous intéresserons à leurs zones concentration, leurs zones de concurrence et leurs évolutions tout au long de la période d'étude.